



**MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION
NATIONALE,
DE LA JEUNESSE
ET DES SPORTS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



CONVENTION DE PARTENARIAT

Entre

Le ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports,

Sis 110 rue de Grenelle – 75357 – Paris 07 SP

Représenté par le directeur général de l'enseignement scolaire, Monsieur Edouard GEFFRAY

Ci-après dénommé « le MENJS »

ET

La Fondation pour la mémoire de l'esclavage

Sise 2, place de la Concorde – 75008 Paris

Représentée par sa directrice, Madame Dominique TAFFIN

Ci-après dénommée « la Fondation »

PREAMBULE

Depuis les années 1990, la France a vu la mémoire de l'esclavage s'installer dans le débat public national. Cette résurgence - qui s'inscrit dans un mouvement plus général de retour sur le passé colonial - s'est traduite en France par la reconnaissance de la traite et de l'esclavage comme crime contre l'humanité avec la loi du 21 mai 2001, mais également par la création de deux journées commémoratives nationales.

C'est dans cette continuité que le 10 mai 2019, le Président de la République Emmanuel Macron a salué la création prochaine de la Fondation pour la mémoire de l'esclavage sous l'égide de Jean-Marc Ayrault, qui répond à la nécessité d'une institution d'envergure nationale pour mieux faire connaître aux Français l'Histoire de l'esclavage et de ses héritages, dont certaines conséquences continuent de marquer le monde dans lequel nous vivons.

Reconnue d'utilité publique par le décret du 12 novembre 2019, la Fondation pour la mémoire de l'esclavage a signé avec l'Etat une convention pluriannuelle 2019-2022 qui définit sur cette période le cadre de son partenariat avec les ministères et administrations principalement concernés par son action, parmi lesquels le ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et des sports.

L'École a en effet un rôle essentiel à jouer dans **l'enseignement de l'histoire** et la **transmission de la mémoire** auprès des enfants et des jeunes. Dans le cadre défini par le socle commun de connaissances, de compétences et de culture, le thème des esclavages, des traites et de leurs abolitions est inscrit à tous les niveaux de la scolarité, à l'école élémentaire, au collège puis au lycée. L'inscription de cette thématique dans les programmes d'enseignement doit s'accompagner de ressources pédagogiques adaptées et peut s'insérer dans le parcours citoyen.

Dans sa mission de **transmission des valeurs de la République**, l'École conduit une politique de prévention de toutes les discriminations qui repose sur l'inscription de ces thématiques dans les contenus d'enseignement, la promotion d'actions éducatives dédiées, la mise en place de partenariats spécifiques avec des partenaires associatifs ou institutionnels et la formation des équipes éducatives.

La Fondation pour la mémoire de l'esclavage, qui a pris le relais du Comité national pour la mémoire et l'histoire de l'esclavage dans le cadre de la convention précitée, constitue un partenaire de référence privilégié du MENJS dans son champ d'action.

PARTIE 1 - Les missions de la Fondation pour la mémoire de l'esclavage

La Fondation pour la mémoire de l'esclavage a pour mission fondamentale de **transmettre les mémoires de l'esclavage en contribuant à mieux faire connaître son histoire et ses héritages**.

Cette histoire et ces héritages méritent d'être transmis aux jeunes générations comme un bien commun, porteur d'enseignements sur le sens de la République et de l'appartenance à la Nation. Ce travail mémoriel mené auprès des futurs citoyens, s'appuyant sur l'histoire et la culture sous toutes ses formes, est la mission première de la fondation.

- **Histoire** : développer la connaissance et la transmission de l'histoire des esclavages, des traites et de leurs abolitions comme partie intégrante de l'histoire de la France, de l'Europe et du monde, en la replaçant dans l'histoire longue des relations entre les différents continents.
- **Culture** : rassembler les mémoires en valorisant les héritages culturels, artistiques et humains issus de cette histoire, dans toute leur richesse et leur variété.
- **Citoyenneté** : promouvoir les valeurs républicaines de liberté, d'égalité et de fraternité et l'engagement de la France contre le racisme, les discriminations et les formes contemporaines d'esclavage.

PARTIE 2 - Les principaux leviers d'action

2.1 - La formation des enseignants

La Fondation pour la mémoire de l'esclavage propose des actions de formation à destination des enseignants des premier et second degrés, en formation initiale ou en formation continue. Elle peut également être associée par la DGESCO ou les autorités académiques à la formation continue dans le cadre des plans académiques et du plan national de formation, plus particulièrement celles s'inscrivant dans la thématique « **incarner, faire vivre et transmettre les valeurs de la République** » (axe 2 du schéma directeur de la formation continue 2019-2022).

Le socle des actions de formations proposées par la Fondation pour la mémoire de l'esclavage est la **connaissance historique**, à laquelle s'ajoute l'apport des autres disciplines qui permettent de comprendre le phénomène de l'esclavage et ses héritages dans toutes leurs dimensions. La Fondation est dotée d'un conseil scientifique pluridisciplinaire de 40 universitaires spécialisés, garant de la fiabilité de ses ressources et de ses intervenants.

Si l'approche historique demeure fondamentale, les actions de formation proposées sont ouvertes à différents enseignements comme lettres, arts plastiques, histoire de l'art, enseignement moral et civique, éducation musicale... Ces enseignements peuvent être mobilisés dans la perspective de démarches d'éducation à la citoyenneté notamment dans le cadre de la lutte contre le racisme et l'antisémitisme, ou d'éducation artistique culturelle (EAC) à partir des leviers de l'histoire, des mémoires et de la culture et du patrimoine. De plus, ils concourent à la définition du parcours EAC et du parcours citoyen.

2.2 - La Flamme de l'égalité : un concours scolaire national

A travers ce concours, les Ministères chargés de l'Éducation nationale, de la Citoyenneté et des Outre-mer, la Délégation Interministérielle à la Lutte contre le Racisme, l'Antisémitisme et la Haine anti-LGBT (DILCRAH) et la Fondation pour la mémoire de l'esclavage s'associent pour inviter tous les enseignants à mener avec leurs élèves une réflexion et à **réaliser un projet** sur l'histoire des traites et des captures, sur la vie des esclaves et les luttes pour l'abolition, sur leurs survivances, leurs effets et leurs héritages contemporains.

Par l'éducation, la recherche, l'enseignement, les patrimoines, la transmission, et en favorisant les approches transversales, le concours aspire à conforter la construction d'une mémoire collective **autour de valeurs partagées**, afin d'étayer le sentiment d'une appartenance commune et **d'enrichir la mémoire nationale**.

Au cours de la réalisation des projets, les élèves approfondissent leur connaissance et leur compréhension de l'esclavage et de ses effets pour prendre conscience, *in fine*, de l'importance qu'il y a à préserver la dignité humaine et, pour cela, à agir en citoyens libres et égaux.

La remise de prix de la Flamme de l'égalité se fait dans le cadre de la Journée du 10 mai, consacrée à la commémoration officielle des traites, de l'esclavage et de leurs abolitions, sous le haut-patronage du Président de la République.

Ce concours auquel tous les établissements scolaires peuvent participer est piloté par la fédération de Paris de la Ligue de l'Enseignement.

PARTIE 3 - Des temps forts éducatifs et citoyens

Les journées éducatives, les semaines d'actions et les journées mémorielles participent de l'acquisition d'une culture civique dans lesquelles la Fondation pour la mémoire de l'esclavage a toute sa place.

3.1 - En mars : la semaine d'éducation et d'actions contre le racisme et l'antisémitisme

La problématique des discriminations, des préjugés et des stéréotypes est placée au cœur de tous les enseignements, et plus spécifiquement présente dans les programmes d'Enseignement moral et civique, dans le but de développer chez les élèves l'acceptation des différences et le respect d'autrui. La Fondation pour la mémoire de l'esclavage s'implique pleinement dans cette semaine éducative notamment par les ressources qu'elle propose qui aident à mettre en évidence les liens entre traite, esclavage, colonisation et racisme, pour mieux comprendre les origines du racisme, et mieux le combattre¹. Elle met en place des actions en partenariat avec des structures culturelles, institutionnelles et associatives.

¹ Comme le préconise le vademecum *Agir contre le racisme et l'antisémitisme*, MENJS, 2020, pp 72-73, suivant les recommandations du rapport de la mission d'étude en France sur la recherche et l'enseignement des génocides et des crimes de masse coordonné par Vincent Duclert.



3.2 - En mai : le mois des mémoires de l'esclavage

Deux journées nationales sont dédiées à la mémoire de l'esclavage :

- ✓ Le **10 mai**, journée nationale des mémoires de la traite, de l'esclavage et de leurs abolitions
- ✓ Le **23 mai**, journée nationale à la mémoire des victimes de l'esclavage

A ces journées nationales s'ajoutent, dans les collectivités d'outre-mer, les journées légales commémorant l'abolition de l'esclavage à savoir :

- ✓ 27 avril – Mayotte
- ✓ 22 mai – Martinique
- ✓ 27 mai – Guadeloupe
- ✓ 28 mai - Saint-Martin
- ✓ 10 juin – Guyane
- ✓ 9 octobre - Saint-Barthélemy
- ✓ 20 décembre - La Réunion

Autour de ces journées s'articule le « Mois des Mémoires de l'esclavage » (du 27 avril au 10 juin, ainsi que le 20 décembre à La Réunion), temps commémoratifs permettant d'évoquer sur tout le territoire l'histoire de l'esclavage et ses héritages contemporains, culturels, sociaux et humains en lien avec l'Etat, les collectivités locales, les institutions culturelles et les acteurs de la société civile. Prenant place en fin d'année scolaire, ce temps est propice à la **restitution et à la valorisation des projets** ayant pu être menés avec les élèves tout au long de l'année.

3.3 - En décembre : traite et esclavage moderne

Le **2 décembre**, la journée internationale pour l'abolition de l'esclavage est l'occasion de rappeler que l'esclavage est un phénomène qui se poursuit encore, sous des formes très diverses dans de nombreux pays, ainsi que la traite des êtres humains. La Fondation pour la mémoire de l'esclavage a vocation à lutter contre les formes contemporaines de traite et d'esclavage : en s'associant, notamment, à la **Commission nationale consultative des droits de l'homme**, elle mène dans ce but des actions de sensibilisation et de formation.

A cette thématique générale s'ajoute par ailleurs à La Réunion la date du 20 décembre qui marque l'anniversaire de l'abolition de 1848 (cf. point précédent).

Partie 4 - Un mode de fonctionnement sur tout le territoire

L'objectif de la Fondation est tout à la fois de **diffuser des contenus**, tout en favorisant **l'émergence de projets locaux** en s'inscrivant au **cœur des territoires**.

Pour répondre à ces enjeux et impliquer la communauté éducative sur l'ensemble du territoire national, la Fondation s'appuie sur des institutions et des partenaires variés.

Au sein de l'**Éducation nationale**, elle travaille en relation étroite avec la Direction générale de l'enseignement scolaire (DGESCO) laquelle pilote et coordonne le partenariat couvert par la présente convention et son déploiement dans les académies.

Dans ce cadre, la Fondation peut être amenée à travailler avec :

- ✓ L'Inspection générale de l'éducation, du Sport et de la Recherche
- ✓ Les référents académiques « mémoire et citoyenneté »
- ✓ Les délégués académiques à l'éducation artistique et l'action culturelle (DAAC)
- ✓ Les délégués académiques aux relations européennes et internationales et à la coopération (DAREIC)
- ✓ Les IEN CCPD
- ✓ Les IA-IPR d'histoire-géographie (associés à des IA-IPR d'autres disciplines)
- ✓ Les IEN lettres-histoire-géographie associés à des IEN d'autres disciplines
- ✓ Les pôles civiques et structures équivalentes (selon les académies)

MN. EG

Pour assurer un maillage territorial fin, la Fondation travaille en partenariat avec la **Ligue de l'enseignement** dont l'implantation départementale permet une insertion au plus près des établissements. L'institut national supérieur de l'Education artistique et culturelle (INSEAC), le réseau **Canopé**, ainsi que les services éducatifs des **Archives départementales et des musées** sont également des partenaires mobilisés afin d'apporter aux établissements et enseignants des outils pédagogiques, des lieux ressources (ils pourront être notamment des lieux mobilisés pour la mise en place de journées de formation).

Enfin, la Fondation travaille le plus largement possible **à l'échelon local** en partenariat avec **institutions et associations culturelles**, notamment dans le cadre du réseau patrimonial et culturel qu'elle a initié à l'occasion des Rencontres internationales « Patrimoines Déchainés » organisés les 6 et 7 mai 2019 au Musée d'Orsay.

Partie 5 – Mentions supplémentaires

Il est rappelé que la présente convention de partenariat s'inscrit en complément de la Convention pluriannuelle signée avec l'Etat et mentionnée en préambule.

Cette dernière comprend notamment l'ensemble des dispositions relatives à la communication (article 6), à la gouvernance via le comité de suivi (article 7), à la durée, aux conditions modifications et au bilan de la convention (articles 8, 9 et 10).

Fait à Paris, le **5 - NOV. 2021**

**Pour le ministre de l'éducation nationale,
de la jeunesse et des sports**

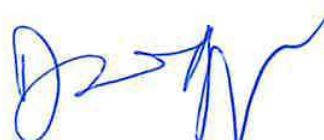
**Pour la Fondation pour la mémoire
de l'esclavage**

Le directeur général de l'enseignement scolaire

La directrice



Edouard GEFFRAY



Dominique TAFFIN